

Le ministère de l'Intérieur attaque notre liberté d'informer. Reporterre ne cèdera pas

Alexandre-Reza Kokabi, journaliste à Reporterre, a été condamné à 750 euros d'amende en couvrant une action d'un mouvement écologiste. Reporterre conteste fermement cette atteinte à la liberté d'informer et dépose ce 16 septembre un recours auprès du ministre de l'Intérieur, M. Gérald Darmanin.

L'essence du journalisme, c'est d'aller voir et de raconter ce qu'on voit. Non pas parler sur des plateaux télévisés, non pas multiplier les commentaires, non pas arranger des dépêches, des rapports et des communiqués, mais aller sur le terrain, écouter, interroger, observer, éprouver la réalité physique et humaine des situations, et puis raconter.

Quand Albert Londres a parlé des bagnes de Cayenne, il avait été dans les bagnes de Cayenne. Quand George Orwell a décrit la pauvreté en Angleterre, il avait vécu des mois dans une pension misérable anglaise. Quand Ryszard Kapuściński a raconté comme personne ce qu'est une dictature, il avait passé des semaines en Iran à observer et à écouter le régime du chah.

Ce qu'ont fait trois des plus grands journalistes qui ont honoré la profession d'informer et en sont des modèles, c'est ce travail de... reporter. Aller sur le terrain, regarder, écouter, raconter.

C'est pour cela que nous nous appelons *Reporterre* : être les reporters de la Terre. Aller sur le terrain, regarder, écouter, raconter. Si ce journal est ce qu'il est aujourd'hui, c'est parce qu'on m'empêchait, dans le journal où j'étais alors, de faire ce travail, en l'occurrence à Notre-Dame-des-Landes, où la police attaquait violemment les écologistes qui défendaient cette zone humide. Il fallait créer un média libre où les journalistes iraient sur le terrain, regarderaient, écouteront et raconteront. Et si, depuis, nous multiplions les enquêtes et les analyses, le cœur de notre travail reste le reportage.

C'est parce que nous étions sur le terrain que nous avons pu révéler que les gendarmes avaient tué Rémi Fraisse à Sivens, que nous avons pu documenter les violences policières pendant la contestation de la loi Travail, que nous avons raconté la nouvelle offensive contre la Zad de Notre-Dame-des-Landes — une des journalistes de *Reporterre* y avait été blessée —, que nous avons montré de l'intérieur comment on travaille dans les entrepôts d'*Amazon*, que nous avons relaté des actions de militants écologistes comme celle consistant à occuper une piste d'aéroport.

Dans ce travail d'aller voir, regarder, écouter, raconter, et comme tous les reporters de tous les médias libres du monde, nous observons : nous ne nous impliquons pas dans l'action, éventuellement illégale, nous n'approuvons ni ne condamnons, nous sommes là pour raconter, et donner les éléments permettant aux lectrices et aux lecteurs de juger, de se former une opinion, et d'exercer pleinement leur rôle de citoyen discutant et agissant en démocratie.

Et pourtant, de façon répétée, le gouvernement français fait mine de ne pas reconnaître ce travail. Le 26 juin 2020, alors que le journaliste de *Reporterre* Alexandre-Reza Kokabi faisait son travail d'informer en pénétrant à la suite d'activistes du climat sur une piste de l'aéroport d'Orly, afin de raconter leur

action, il a été interpellé par la police et emmené dix heures en garde à vue. Et comme si cela n'avait pas suffi, un représentant de l'État veut maintenant lui infliger une amende de 750 euros.

Nous ne céderons pas à l'intimidation, parce que la liberté est ici en jeu.

Peut-être les autorités pensent-elles intimider un média indépendant, sans actionnaire, sans publicité, libre d'accès. Elles se trompent. *Reporterre* existe parce que plus de 37 000 lectrices et lecteurs soutiennent son travail d'information par leurs dons. Nous ne céderons pas à l'intimidation, parce que la liberté est ici en jeu, pas seulement celle du quotidien de l'écologie, mais celle de tous les reporters. Cela risque de nous prendre du temps, de l'argent, mais avec l'aide des lectrices et des lecteurs, nous ne céderons pas.

Reporterre refuse donc de se plier à cette atteinte au droit d'informer, ne payera pas cette amende et soutient son journaliste dans son refus de la payer. Suivant les voies juridiques, nous allons, avec l'assistance de notre avocat, déposer ce jour un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur pour lui demander d'annuler cette amende. J'espère sincèrement que M. Gérald Darmanin clora cette affaire. Ce serait le signe de son souci de respecter le travail des journalistes.

Et aussi que, dans sa grande sagesse, il sait qu'il ne peut y avoir deux poids deux mesures : d'autres journalistes, dans la même situation, n'ont pas subi d'atteinte à leur mission d'informer. Ainsi, des reporters de *France Télévisions*, ayant pénétré sur une piste de l'aéroport de Roissy le 3 octobre 2020 pour suivre des militants écologistes, ont été laissés libres de circuler une fois qu'ils ont montré aux forces de l'ordre leur carte de presse. De même, deux journalistes, poursuivis pour des faits similaires sur le tarmac de l'aéroport d'Annecy, en septembre 2020, ont été relaxés en avril et en mai dernier "au titre de la liberté d'information".

Si par hasard le ministre n'annulait pas la décision prise par son subordonné, nous contesterions la sanction par la voie juridique, quelque longue et pénible dussent-elle être. Avec l'aide et le soutien des lectrices et des lecteurs. Et demain, comme tous les jours, nous serons sur le terrain pour informer.

Le texte du recours hiérarchique en téléchargement :

► [Recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur- 16 septembre 2021](#)

C'est maintenant que tout se joue...

La communauté scientifique ne cesse d'alerter sur le désastre environnemental qui s'accélère et s'aggrave, la population est de plus en plus préoccupée, et pourtant, le sujet reste secondaire dans le paysage médiatique.

Ce bouleversement étant le problème fondamental de ce siècle, nous estimons qu'il doit occuper une place centrale et quotidienne dans le traitement de l'actualité.

Contrairement à de nombreux autres médias, nous avons fait des choix drastiques :

➡ celui de l'indépendance éditoriale, ne laissant aucune prise aux influences de pouvoirs. *Reporterre* est géré par une association d'intérêt général, à but non lucratif. Nous pensons qu'un média doit informer, et non être un outil d'influence de l'opinion au profit d'intérêts particuliers.

➡ celui de l'ouverture : tous nos articles sont en libre accès, sans aucune restriction. Nous considérons que l'information est un bien public, nécessaire à la compréhension du monde et de ses enjeux. Son accès ne doit pas être conditionné par les ressources financières de chacun.

➡ celui de la cohérence : *Reporterre* traite des bouleversements environnementaux, causés entre autres par la surconsommation, elle-même encouragée par la publicité. Le journal n'affiche donc strictement aucune publicité. Cela garantit l'absence de lien financier avec des entreprises, et renforce d'autant plus l'indépendance de la rédaction.

En résumé, *Reporterre* est un exemple rare dans le paysage médiatique : totalement indépendant, à but non lucratif, en accès libre, et sans publicité.

Le journal emploie une équipe de journalistes professionnels, qui produisent chaque jour des articles, enquêtes et reportages sur les enjeux environnementaux et sociaux. Nous faisons cela car nous pensons que la publication d'informations fiables, transparentes et accessibles à tous sur ces questions est une partie de la solution.

Vous comprenez donc pourquoi nous sollicitons votre soutien. Des dizaines de milliers de personnes viennent chaque jour s'informer sur *Reporterre*, et de plus en plus de lecteurs comme vous soutiennent le journal. Les dons de nos lecteurs représentent plus de 97% de nos ressources. Si toutes les personnes qui lisent et apprécient nos articles contribuent financièrement, le journal sera renforcé.

Même pour 1 €, vous pouvez soutenir *Reporterre* — et cela ne prend qu'une minute.

Merci.

Après cet article

➤ Libertés : [Journaliste à Reporterre, je refuse d'être condamné pour avoir fait mon travail](#)